

# Infos migrations

Numéro 52 - mars 2013

## Les familles monoparentales immigrées cumulent les difficultés

*Les immigrés sont un peu plus fréquemment à la tête d'une famille monoparentale que les non immigrés. Cette différence s'explique d'abord par des effets d'âge. D'autres aspects distinguent ces familles : l'adulte la dirigeant est plus souvent une femme et il y a plus d'enfants, en comparaison des autres familles monoparentales. La situation de ces familles est également spécifique sur le marché du travail ou encore pour les conditions de vie.*

Les 2,4 millions de familles monoparentales\*, et particulièrement les 300 000 familles monoparentales immigrées, sont spécialement vulnérables en période de crise. En effet, les adultes à la tête d'une famille monoparentale ont de moins bonnes situations sur le marché du travail et connaissent plus de difficultés de logement que les couples avec enfants (*cf. encadré 1*). En outre, ces familles sont plus touchées par la pauvreté : en 2010, près d'une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté, alors que c'est le cas de 14 % de l'ensemble des ménages [Insee (a), 2012]. Au sein de ces familles, celles issues de l'immigration ont de moins bonnes conditions de vie que les autres familles monoparentales, déjà généralement bien à la peine.

### Les immigrés moins rarement à la tête d'une famille monoparentale

D'après le recensement de la population de 2009 (*cf. encadré 2*), 4 % des personnes non immigrées de 15 ans ou plus sont à la tête d'une famille monoparentale ; c'est le cas de 6 % des immigrés du même âge. Ainsi, être à la tête d'une famille monoparentale est plus fréquent chez les immigrés que chez les non immigrés. C'est particulièrement vrai pour les femmes : 10 % des femmes immigrées de 15 ans ou plus sont mères de famille monoparentale, alors que c'est le cas de 7 % des non immigrées.

Cette plus grande fréquence de la monoparentalité chez les immigrés est en partie due au fait qu'en moyenne, les immigrés sont plus jeunes que les non immigrés. Si les immigrés ressemblaient aux non immigrés en termes d'âge, ce serait seulement 5 % (au lieu de 6 %) des immigrés de 15 ans ou plus qui seraient à la tête d'une famille monoparentale - ce résultat est le même pour les descendants d'immigrés (*cf. encadré 3*). Ainsi, la structure d'âge « explique » la moitié de l'écart. Plus généralement, en tenant compte des différences d'âge, de sexe, de diplôme, de région de résidence (en distinguant l'Île-de-France des autres régions) et d'activité entre immigrés et non immigrés, les immigrés ont toujours plus de « risques » d'être à la tête d'une famille monoparentale que les non immigrés.

### Encadré 1 : plus de difficultés au travail et dans le logement pour les familles monoparentales que pour les couples avec enfants

En population générale, le nombre de familles monoparentales ne cesse d'augmenter [Chardon, Daquet, Vivas, 2008]. Dans ces familles, l'adulte n'est en charge que d'un seul enfant dans 61 % des cas. Chez les couples avec enfant(s), cette proportion n'est que de 41 %.

Les mères de famille monoparentale sont moins actives que celles en couple avec enfant(s) : 74 % des premières sont actives, alors que 79 % des secondes le sont. En outre, moins souvent en emploi et moins souvent cadres, les mères de familles monoparentales sont aussi moins souvent à temps partiel (26 % parmi celles en emploi) que les autres mères (33 %) [Insee (b), 2012 ; Broom, 2013].

Enfin, les familles monoparentales sont deux fois plus souvent concernées par le surpeuplement que les couples avec enfant(s).

### L'auteure :

**Alice Mainguéné**  
Chargée d'études à  
la division  
« Enquêtes et  
Etudes  
statistiques »

au DSED



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

SECRETARIAT GÉNÉRAL  
À L'IMMIGRATION ET À L'INTÉGRATION

\* : une famille monoparentale est constituée d'un adulte et d'un ou des enfants célibataires partageant le même domicile. Les enfants sont ici considérés sans limite d'âge.

## Un peu plus de femmes et plus d'enfants

Par rapport aux familles monoparentales non immigrées, les familles monoparentales immigrées ont quatre particularités. Elles ont un peu plus souvent une femme à leur tête. Elles comportent un plus grand nombre d'enfants. Et ces derniers sont plus jeunes. Enfin, les personnes immigrées à la tête d'une famille monoparentale sont aussi un peu plus âgées. On observe ainsi que 85 % des familles monoparentales immigrées ont une femme à leur tête, contre 83 % des familles monoparentales non immigrées. De plus, les familles monoparentales ont en moyenne 2,1 enfants contre 1,8 suivant que la femme qui la dirige est immigrée ou non.

Que ce soit chez les immigrés ou les non immigrés, en moyenne, les hommes à la tête d'une famille monoparentale ont moins d'enfants à charge que les femmes dans la même situation (cf. graphique 1). Ainsi, 50 % des mères immigrées en charge d'une famille monoparentale ont deux enfants ou plus, contre 42 % des pères. Cet écart est plus réduit chez les non immigrés, où 39 % des mères et 34 % des pères ont deux enfants ou plus.

### Encadré 2 : source et définitions

Toutes les données de cette étude (hormis l'encadré 3) ont pour source le recensement de la population 2009 de l'Insee (exploitation complémentaire). Elles ont pour champ géographique la France métropolitaine.

Une personne est active si elle occupe un emploi ou est au chômage.

Les taux d'activité et d'emploi sont ceux au sens du recensement. Ils ne sont pas tout à fait comparables avec ceux de l'enquête Emploi et donc ceux au sens du Bureau International du Travail (BIT).

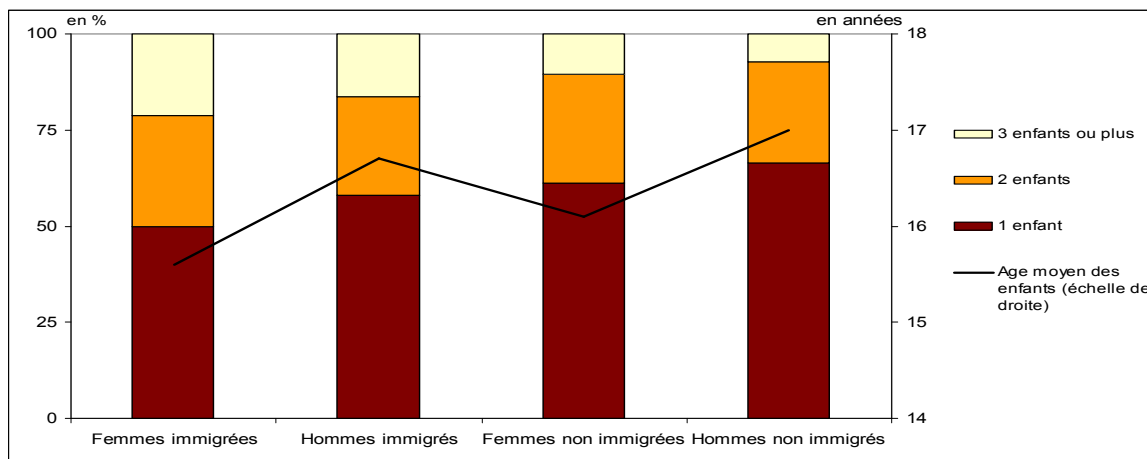
Est considérée comme immigrée toute personne née étrangère à l'étranger.

Pour cette étude, une famille monoparentale est considérée comme immigrée si la personne à sa tête est immigrée ; les autres membres peuvent l'être ou non.

Le taux de surpeuplement se calcule de la façon suivante :  $\frac{\text{Nombre de familles monoparentales en surpeuplement}}{\text{Nombre total de familles monoparentales}} \times 100$

Un logement est surpeuplé s'il manque au moins une pièce par rapport au nombre de personnes qui y habitent. On compte une pièce de séjour pour l'ensemble des personnes, une pièce pour chaque couple et pour chaque célibataire de 19 ans ou plus. On compte également une pièce pour deux enfants (de moins de 19 ans) s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans ; sinon, on attribue une pièce par enfant.

**Graphique 1 : nombre et âge des enfants de familles monoparentales selon le sexe et l'origine du parent**



Lecture : parmi les familles monoparentales immigrées avec une femme à leur tête, 49 % ont un seul enfant à charge.

Enfin, en moyenne, les enfants des familles monoparentales immigrées sont un peu plus jeunes (15,8 ans) que ceux des autres familles monoparentales (16,3 ans). Ceci s'explique en partie par la taille des fratries : plus il y a d'enfants et plus la moyenne d'âge est faible. Or, les familles monoparentales immigrées ont généralement plus d'enfants que celles non immigrées.

## De moins bonnes situations sur le marché du travail

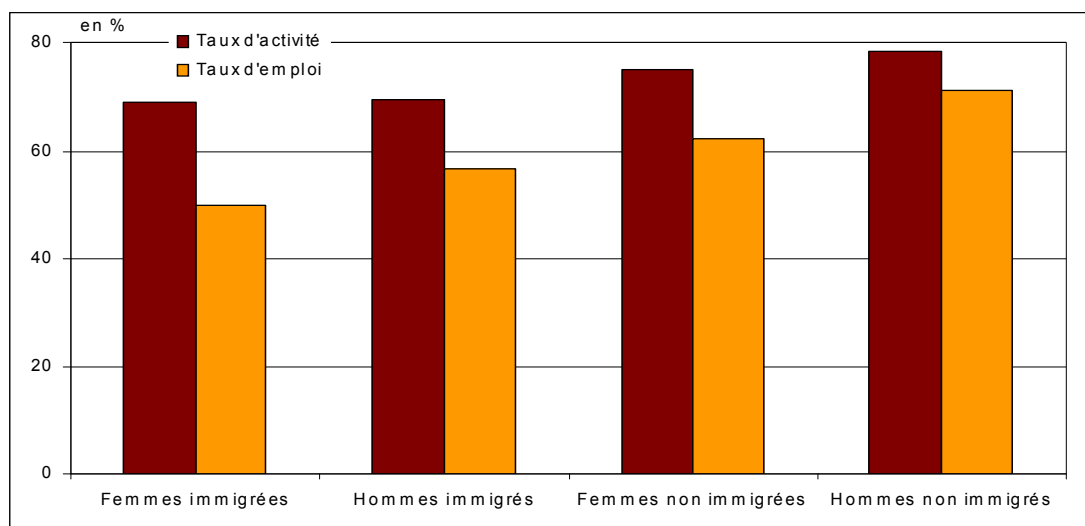
Les familles monoparentales ont des difficultés sur le marché du travail. C'est encore plus le cas des familles monoparentales immigrées. Déjà, les personnes à la tête d'une famille monoparentale immigrée participent moins au marché du travail : le taux d'activité des personnes à la tête d'une famille monoparentale immigrée et âgées de 15 ans ou plus est de 69 %, contre 75 % pour les autres personnes à la tête d'une telle famille. La participation au marché du travail est d'autant plus importante que ces personnes n'ont pas de conjoint pour les aider à subvenir aux besoins de leur famille. Et cela nécessite de recourir à une garde d'enfants quand ces derniers sont en bas âge. La garde d'enfants constitue une question particulièrement prégnante pour les familles monoparentales immigrées puisqu'elles ont plus d'enfants, souvent plus jeunes.

Même présentes sur le marché du travail, les personnes immigrées à la tête d'une famille monoparentale sont moins souvent en emploi : leur taux d'emploi est de 51 %, contre 64 % pour les autres familles monoparentales. De plus, une fois en emploi, elles

sont plus souvent à temps partiel : 29 % des personnes à la tête d'une famille monoparentale immigrée sont à temps partiel contre 22 % des autres familles monoparentales. Ces écarts sont à rapprocher de ceux entre l'ensemble des immigrés et des non immigrés sur le marché du travail.

Que ce soit parmi les immigrés ou les non immigrés, les pères de famille monoparentale ont moins de difficultés sur le marché du travail que les mères de telle famille (cf. graphique 2) : le taux d'emploi des pères de famille monoparentale immigrée est de 57 % alors que celui des mères dans la même situation est de 50 %. On retrouve ici l'écart de situation entre les hommes et les femmes sur le marché du travail [Insee (c), 2012].

**Graphique 2 : taux d'activité et d'emploi des personnes à la tête d'une famille monoparentale**



## Les personnes immigrées à la tête d'une famille monoparentale sont plus souvent employées ou ouvrières

En termes de professions et catégories socioprofessionnelles, les personnes à la tête d'une famille monoparentale immigrée sont également dans une moins bonne position que les autres personnes à la tête d'une famille monoparentale (cf. tableau 1). Ainsi, parmi les actifs, 8 % de ces premières sont cadres, contre 12 % de ces dernières. Cet écart s'explique en partie par le fait que les familles monoparentales immigrées sont moins diplômées que les autres familles monoparentales. En effet, 18 % des personnes à la tête d'une famille monoparentale immigrée sont diplômées du supérieur, contre 23 % pour les autres familles monoparentales. Cette différence de niveau de diplôme existe également pour l'ensemble des immigrés et des non immigrés.

Les pères immigrés en charge d'une famille monoparentale ont de meilleures situations que les mères : 14 % d'entre eux sont cadres. Ce n'est le cas que de 7 % des mères immigrées dans la même situation.

**Tableau 1 : professions et catégories socioprofessionnelles des personnes à la tête d'une famille monoparentale**

en %	Immigrés		Non immigrés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Agriculteur exploitant	ns	1	1	3
Artisans, commerçants, chefs entreprise	3	10	3	9
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7	14	10	19
Professions intermédiaires	15	16	25	24
Employés	56	14	50	12
Ouvriers	15	44	10	33
Chômeurs n'ayant jamais travaillé	4	1	1	ns

ns : non significatif.

### Encadré 3 : et chez les descendants d'immigrés ?

Le recensement de la population ne permet pas de repérer les descendants d'immigrés. Pour ce faire, on peut notamment utiliser les données de l'enquête Emploi de l'Insee. Ainsi, selon l'enquête Emploi 2011, 3 % des descendants d'immigrés de 15 ans ou plus sont à la tête d'une famille monoparentale. De plus, on retrouve les résultats du recensement : 6 % des immigrés et 4 % des non immigrés sont également dans ce cas. Ainsi, les descendants d'immigrés sont moins souvent à la tête d'une famille monoparentale.

En réalité, les descendants d'immigrés sont bien plus jeunes en moyenne que le reste de la population. Et cette différence d'âge explique une bonne partie de la différence avec l'ensemble des non immigrés : si les descendants d'immigrés ressemblaient à l'ensemble des non immigrés en termes d'âge, 5 % (et non 3 %) d'entre eux seraient à la tête d'une famille monoparentale.

## Des logements moins bien équipés...

Les familles monoparentales ont des conditions de logement moins favorables que celles des couples avec enfants. Et au sein de ces familles monoparentales, celles issues de l'immigration sont moins bien logées que les autres. Tout d'abord, elles sont beaucoup moins nombreuses à vivre dans un ménage propriétaire de son logement (23 % contre 40 %) et dans une maison (22 % contre 48 % - cf. *tableau 2*). Parmi les locataires, elles sont plus nombreuses à vivre dans une habitation à loyer modéré (HLM – 48 % contre 31 %). Enfin, elles résident plus souvent dans un logement sans salle d'eau, ni salle de bains : 8 % des familles monoparentales immigrées vivent sans salle d'eau, ni salle de bains (elles peuvent avoir une douche ou une baignoire mais dans une pièce non réservée à cet effet). C'est le cas de 3 % des autres familles monoparentales.

## ...plus souvent surpeuplés

Près d'une famille monoparentale immigrée sur quatre vit dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire un logement où il n'y a pas assez de pièces pour le nombre de personnes qui y habitent. Ce taux est de 15 % pour les autres familles monoparentales. Même en tenant compte des différences d'âge, de région de résidence (en isolant l'Île-de-France de la province), de profession et catégorie socioprofessionnelle, de diplôme, de sexe, d'activité et de nombre d'enfants entre les familles monoparentales immigrées et les autres familles monoparentales, ces premières ont toujours plus de risques d'habiter dans un logement surpeuplé que ces dernières.

## Les hommes immigrés chefs de famille monoparentale plus fréquemment en situation de mal logement

Les pères en charge d'une famille monoparentale ont de meilleures situations professionnelles, ce qui veut dire de plus hauts revenus. Cependant, parmi les familles monoparentales immigrées, ce sont celles conduites par un homme qui connaissent le plus de situations précaires : 40 % sont en surpeuplement et 9 % vivent dans un logement sans salle d'eau, ni salle de bains. Ces taux sont de 38 % et 8 % pour les familles monoparentales immigrées avec une femme à leur tête.

**Tableau 2 : indicateurs de conditions de logement des familles monoparentales**

en %	Immigrés		Non immigrés	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Part des familles monoparentales vivant...</b>				
...dans un ménage propriétaire	21	32	40	54
...dans une maison	20	30	45	60
...en logement HLM	49	41	33	20
...dans un logement sans baignoire, ni douche ou sans pièce réservée à la baignoire ou à la douche	8	9	3	3
<b>Taux de surpeuplement</b>	<b>38</b>	<b>40</b>	<b>15</b>	<b>13</b>

Lecture : parmi les familles monoparentales immigrées avec une femme à leur tête, 38 % sont en surpeuplement.

## Pour en savoir plus

**BREEM Yves**, « Les ménages immigrés en 2006 : des locataires en zone urbaine », *Infos migrations* n° 6, janvier 2009.

**BREEM Yves**, « Les conditions de logement des immigrés en 2006 », *Infos migrations* n° 7, janvier 2009.

**BREEM Yves**, « Le travail à temps partiel des femmes immigrées », *Infos migrations* n° 50, mars 2013.

**CHARDON Olivier, DAGUET Fabienne et VIVAS Emilie**, « Les familles monoparentales – Des difficultés à travailler et à se loger », *Insee Première* n° 1195, juin 2008.

**EYDOUX Anne**, « La grande transformation des politiques sociales à l'égard des mères isolées en France et au Royaume-Uni », *Informations sociales* n° 160, Cnaf, juillet 2010.

**INSEE (a)**, *Insee Références* France, portrait social, édition 2012.

**INSEE (b)**, *Insee Références* Immigrés et descendants d'immigrés en France, édition 2012.

**INSEE (c)**, *Insee Références* Femmes et hommes – Regards sur la parité, édition 2012.